

**Vous devez être obligatoirement présent dans votre stand lors du passage du chargé de sécurité.
Vous devez vous engager à respecter les points ci-dessous pour réaliser votre stand.**

DOSSIER DE SECURITE COMPLET Téléchargeable sur www.terralies.com

1- Aménagement intérieur et ossature du stand Autorisé : M3 minimum M1 minimum pour scène ou estrade
2- Décoration murale du stand Autorisé : Papier collé, moquette collée M3 ou M2 sur support Tissu M1 ou M2 agrafé Non autorisé : Tout revêtement de décoration inférieur à M2 sauf ignifugation Observations : Procès-verbal de réaction au feu obligatoire (à remettre à l'organisateur)
3- Décoration du plafond Autorisé : Velum M1 ou M0 Non autorisé : Autres matériaux non classés sauf ignifugation Observations : Procès-verbal de réaction au feu obligatoire (à remettre à l'organisateur)
4- Sol Autorisé : Matériaux de revêtement de catégorie M3 ou M4 (si < à 20 m2)
5 – Electricité Voir schéma au verso
6 – gaz Autorisé : En intérieur : butane inférieur ou égal à 13 kg raccordé à un appareil – raccordement : appliquer le DTU gaz En extérieur : propane Non autorisé : En intérieur : propane raccordé ou non
7 – Chauffage par appareils indépendants Autorisé : Se conformer au règlement en vigueur selon le type de la manifestation Non autorisé : Les appareils à liquide inflammable sont interdits à l'intérieur des locaux recevant du public
8- Dispositions spéciales à certaines présentations (lasers, moteurs thermiques...) Demande d'autorisation spéciale

A QUOI CORRESPOND LA CATEGORIE M1, M2,.... ?

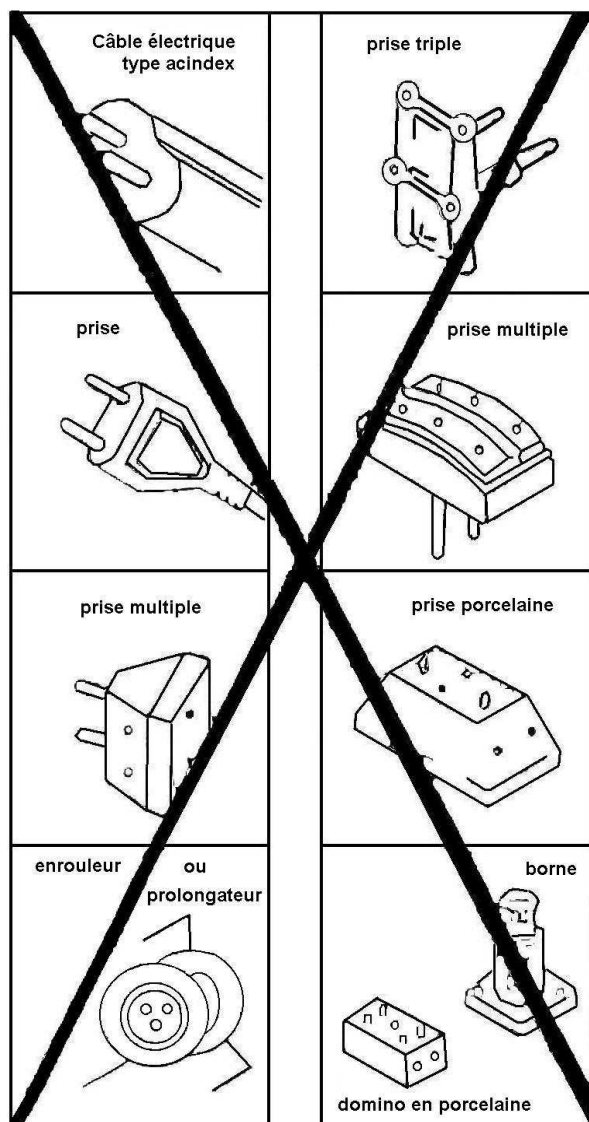
Cette signification appartient à une classification de matériaux jugés combustibles ou non-combustibles.

- M0 signifie "incombustible",
- M1 signifie "non inflammable",
- M2 signifie "difficilement inflammable",
- M3 signifie "moyennement inflammable"
- M4 signifie "facilement inflammable".

CHARGE DE SECURITE : Philippe BOUIN

Tel : 06 63 04 37 97
Fax : 02 23 43 46 08

INTERDITS



AUTORISES

